

# Conseil municipal du 26 juin 2020

## Compte rendu

**Présents** : Mmes COURTHIAL Marie-Laure, DELARBRE Elisabeth, GARNIER Christine et VIALLET Eline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien (pouvoir de M TAULEIGNE), HAVOND Mickaël, LOUAHALA Ali-Patrick.

**Excusés** : M. TAULEIGNE Marc

**Pouvoir** : M. TAULEIGNE Marc à S. FOUGIER

Séance ouverte à 20h20, après que le quorum ait été constaté  
M Gildas COURTHIAL est nommé secrétaire de séance.

### Informations préalables :

Le maire donne les informations suivantes sur les demandes d'urbanisme :

- ✓ DP accordées : M. E. RESSIER le village pour construction d'un abri de jardin et agrandissement fenêtres existantes ; M. MECHIN et Mlle DESMAISONS à Cols pour agrandissement de fenêtres sous toiture ; Mme ACHARD à La Théoule pour réfection toiture ; M. LEMOINE rue Apollinaire pour ravalement de façade.
- ✓ DP refusée : M. GOELLNER Tisonèche-Haut pour construction d'une cabane à plus de 20m de l'habitation principale.
- ✓ Permis de construire accordés : M. D. MATHIEU à les Ecluses pour construction d'une maison individuelle.

### Ordre du jour

#### I. Désignation dans les organismes extérieurs (délibérations 1010 à 1014)

La commune de Gluiras est représentée dans différents organismes. Un tableau récapitulatif de ces différents organismes et le nombre de délégués titulaires et suppléants à désigner est présenté. Après présentation de ces syndicats intercommunaux et de leur rôle, un appel à candidatures est fait. Il est décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin scrutin secret pour ces désignations.

Le tableau suivant récapitule les délibérations également prises à l'unanimité pour ces désignations.

Etablissement	Siège	Collectivité adhérente	Nbre de délégués pour la commune		Noms		Délib.
			Titulaires	Suppl.	Titulaires	Suppléants	
SM PNR Monts Ardèche	Jaujac	Gluiras	1	1	AP LOUAHALA	M TAULEIGNE	1010
SIVU SAIGC	St Sauveur	Gluiras	1	1	M TAULEIGNE	AP LOUAHALA	1011

<b>SM Eyrieux clair</b>	Le Cheylard	CAPCA	1		<b>F BESSON</b>		<b>Proposition *</b>
<b>SM Ardèche Musique Danse</b>	Privas	Gluiras et (CAPCA pour Eyrieux aux Serre)	1		<b>Ch GARNIER</b>		<b>1012</b>
<b>SDE 07</b>	Privas	Gluiras	1	1	<b>AP LOUAHALA</b>	<b>S FOUGIER</b>	<b>1013</b>
<b>SDEA</b>	Privas	Gluiras	1		<b>AP LOUAHALA</b>		<b>1014</b>

- Pour le SM Eyrieux clair, il s'agit d'un délégué CAPCA, désigné par le conseil communautaire de la CAPCA sur proposition de la commune de Gluiras. Pas de délibération nécessaire donc.

## II. Constitution de la commission communale des impôts directs (délibération 1015)

Le Maire rappelle que la désignation des membres de la CCID doit être faite par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double, à savoir 24 (2x6 titulaires et 6 suppléants), proposée par le conseil municipal, le maire étant membre de droit de la CCID.

Au vu de la liste de la précédente commission et de la liste des contribuables de la commune, une liste de 24 contribuables de la commune, dont les anciens membres de la commission (titulaires et suppléants) est proposée.

**Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas voter à bulletin secret pour la désignation des membres proposés au DDFIP, et approuve la liste suivante :**

**M AURENCHÉ Olivier, M ARMAND Eric, Mme BEUDOT Elisabeth, M BOIS Maurice, M CHABAL Laurent, Mme COURTHIAL Marie-Laure, Mme DELARBRE Elisabeth, M DELARBRE Raymond, M DE WITT Théo, M FOUGIER Sébastien, Mme GARNIER Christine, Mme GRONDIN Paola, M HAVOND Mickaël, Mme LEBOURNAULT Elisabeth, Mme MICHEL Christiane, Mme MICHEL Marcelle, Mme MONZIOLS Juliette, M PASSEBOIS Jean-Marc, M PONCET Daniel, Mme RAY Patricia, M TAULEIGNE Marc, M VIALLET Jonathan, M VIALLET Jean-Paul, M VINSON Yann.**

## III. Demande d'aliénation d'un chemin communal à Tisonèche le Haut

Le Maire fait part du courrier de M Pierre Combette proposant l'acquisition du chemin communal (sentier) traversant ses parcelles et desservant celles de M. Bois Alain, accessible par ailleurs par une piste pour les véhicules.

Après consultation des riverains et des anciens du quartier, il s'avère que l'une des parcelles abrite un cimetière familial, et que la piste véhicule alternative est une voie privée ; l'accès aux parcelles de M BOIS n'est donc pas garanti.

**Après discussion, le conseil municipal émet donc un avis défavorable sur la proposition d'achat et donc sur l'engagement d'une procédure de déclassement de ce chemin.**

#### **IV. Implantation d'une antenne de téléphonie mobile à Péloutier**

Le maire rappelle que des démarches ont été engagées avant le confinement par différents opérateurs de téléphonie mobile pour implanter une antenne sur la commune et résorber les zones blanches ou grises où les portables ne passent pas (versant Eyrieux de la commune).

Une personne mandatée par Bouygues télécom est venue présenter un dossier pour l'implantation d'une antenne à Péloutier sur la propriété DOUSSON. Cette antenne permettrait de couvrir le versant Eyrieux de la commune et en partie le fond de la vallée, secteur très mal desservi actuellement. Les propriétaires ne sont pas opposés a priori, par contre les riverains (Roumégoux et La Chave) sont très réticents.

**Après discussion au sein du conseil, il est retenu de donner un avis favorable sous conditions : accord des propriétaires, prise en charge intégrale des raccordements électriques au réseau, remise en état des voies communales après travaux, intégration paysagère de l'antenne voire dissimulation comme dans l'exemple transmis par M DOUSSON (commune de Montarnaud - 34)**

#### **V. Bilan trail des châtaigniers et proposition d'annulation de la subvention aux Légréimis (délibération 1016)**

Ali-Patrick LOUAHALA et Elisabeth DELARBRE, membres de l'association Les Légréimis ne prennent pas part au débat, ni au vote.

Mme Christine GARNIER, 2eme adjointe, donne lecture du courrier de l'association proposant l'annulation ou la modification de la subvention de 125€ attribuée en début d'année (non versée) compte tenu du bilan présenté pour la manifestation. Le trail des Châtaigniers 2020, qui n'a pas pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire, est légèrement déficitaire (-356€).

Après discussion, 3 propositions sont mises aux voies : annuler la subvention à cette association, réduire cette subvention de 50%, ou maintenir cette subvention.

**La proposition de maintenir la subvention dans sa totalité l'emporte par 5 voix pour, celle pour la réduction de 50% ayant recueilli 4 voix et l'annulation totale aucune voix.**

#### **VI. Demande de l'UDCCAS de contribution au fonds unique logement (délibération 1017)**

Le maire donne lecture d'un courrier de l'UDCCAS sollicitant la contribution de la commune au FUL qui permet l'accès et le maintien dans le logement des personnes en difficultés.

Cette contribution se fait à hauteur de 0.40cts / habitant soit environ 150€ pour Gluiras.

**Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette participation et décide de contribuer pour 147.60€ (0.4€x369hab) au FUL pour 2020.**

#### **VII. Questions diverses**

- Les prochaines manifestations :
  - ✓ Résumé des dernières dispositions sur le déconfinement (sous toutes réserves de reprise de l'épidémie et d'une nouvelle vague ...) : les gestes barrière sont toujours à respecter (lavage des mains, distanciation, port du masque en espace fermé, pas d'embrassades ...). Depuis le 22 juin

les réunions de plus de 10 personnes en espace fermé sont autorisées ; des conditions particulières sont à respecter pour les différentes activités et commerces (voir les protocoles pour chaque) ; les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique sont soumis à autorisation du Préfet et de toutes façons limitées à 5 000 personnes.

- ✓ La célébration de la Fête nationale peut donc se tenir avec autorisation préfectorale ; ce sera le samedi 18 juillet ; APL se charge de réserver le feu d'artifice auprès de Gilles Ferrand immédiatement, et une demande d'autorisation sera faite rapidement en préfecture.
  - ✓ La plantation du Pibou sera décalée au mois de septembre pour ne pas multiplier les rassemblements.
  - ✓ L'Historic rallye automobile doit passer sur la commune le samedi 12 septembre (traversée du village)
  - ✓ Les castagnades auront lieu le samedi 10 octobre après midi, et avec marché du terroir et démonstration de métiers anciens sur la Place de la Liberté.
- Réunion quartier Basse-Ville : la date est fixée au vendredi 10 juillet 18h30 salle du conseil ou salle des fêtes selon les mesures de distanciation en vigueur.
  - Prochain conseil municipal : réunion obligatoire de toutes les communes d'Ardèche le 10 juillet pour désigner le délégué et son suppléant pour les élections sénatoriales ; 10 juillet 2020 à 20h30 (après réunion basse ville).
  - Conseil d'école du mardi 23 juin :
    - ✓ l'école devrait compter 25 enfants à la rentrée prochaine ;
    - ✓ Julie, l'institutrice des maternelles est mutée à Privas, elle sera remplacée par Margot MANSART qui est déjà nommée sur le poste et vient d'Annonay ;
    - ✓ Une demande de participation à l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école est faite auprès du conseil, le sou des écoles prend en charge la moitié des achats, soit une participation de 175€ environ pour la commune. **Avis favorable du conseil.**
  - Compteurs Linky : la commune peut-elle intervenir sur la pose de ces compteurs comme certaines communes l'ont fait ?